

CORONAVIRUS (COVID-19)

INFORMATION A LA POPULATION DE BOURG-SAINT-PIERRE

En séance extraordinaire du 13 mars 2020, le Conseil communal a pris connaissance des mesures mises en place par le Conseil fédéral et du Conseil d'Etat valaisan et tient à vous rappeler les points suivants :

- Les écoles et crèches seront fermées jusqu'au 30 avril 2020. Le Canton mettra en place des offres d'accueil pour les cas de rigueur
- Toutes les manifestations publiques ou privées réunissant plus de 50 personnes, organisateurs et personnels compris sont interdites
- Les manifestations de moins de 50 personnes sur autorisation
- Les installations sportives (piscine communale téléski de la Lorette salle polyvalente) seront interdites d'activité jusqu'à nouvel avis
- Toutes manifestations ou activités de groupe, sportives ou culturelles sont interdites
- Toutes visites dans des institutions sanitaires ou EMS sont interdites
- Mise en place d'une limitation de passage à la frontière avec l'Italie

D'autre part, le Conseil communal rend attentif :

- De limiter les contacts avec les personnes à risque (personnes de 65 ans et plus), personnes de tout âge souffrant d'un cancer, de diabète, de faiblesse immunitaire ou ayant un traitement contre l'hypertension artérielle, maladie cardiovasculaire ou des maladies chroniques des voies respiratoires.
- De déconseiller fortement aux personnes à risque la prise en charge d'enfants, l'utilisation des transports publics sauf pour des besoins médicaux ou professionnels ou l'achat de produit de première nécessité
- De recommander fortement à la population de respecter les règles d'hygiènes et de distance sociale dans les relations interpersonnelles

Ces mesures entrent en vigueur immédiatement et seront maintenues jusqu'au 30 avril 2020, mais peuvent évoluer en fonction de la situation.

Il précise également que :

- Tous les commerces d'alimentation restent ouverts et accessibles
- Tous les établissements hôteliers et de restauration sont également disponibles selon les horaires habituels
- Pour les personnes à risque ou dans la nécessité, l'Administration communale propose un service de ravitaillement en subsistance, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le Président soussigné au 079/639.78.65 et ceci dès lundi 16 mars 2020 à 09h00

La population suisse entre dans une nouvelle ère de vie sociétale basée sur la solidarité et le respect des mesures mises en place ainsi que sur la responsabilité individuelle.

Nous vous incitons fortement à respecter ces points.

L'héroïsme, c'est aussi de se laver les mains et de rester chez soi (Pedro Sanchez, Chef du gouvernement espagnol)

Bourg-Saint-Pierre, le 14 mars 2020

L'Administration communale

